



COMMISSION DE CONCERTATION : PROCES-VERBAL
Séance du 25 mars 2021

Sont présents :

Administration communale d'Anderlecht

Président M. KESTEMONT
Secrétaire M^{me} VERSTRAETEN
Urbanisme M^{me} DEVRIENDT

Bruxelles Urbanisme & Patrimoine Direction de l'Urbanisme

M^{me} COPPIETERS

Bruxelles Urbanisme & Patrimoine – Direction des Monuments et Sites

M. LELIEVRE

Bruxelles Environnement

/

DOSSIER

PV06	Demande de permis d'urbanisme introduite par la VZW MOUSSEM , propriétaire représentée par Mr Ikoubaan.
Objet de la demande	Rénover un bâtiment existant contenant des ateliers d'artiste en vue d'y ajouter un triplex et des bureaux.
Adresse	Rue des Mégissiers, n°6
PRAS	Zone d'habitation + ZICHEE
PPAS	/
Réf. Communale	51633
Réf. URBAN	01/XFD/1754311

COMMISSION DE CONCERTATION : PROCES-VERBAL
Séance du 25 mars 2021

EXAMEN DU DOSSIER PAR LA COMMISSION

A. REMARQUES ET/OU PLAINTES ARRIVEES A L'ADMINISTRATION :

L'enquête publique a fait l'objet d'une réclamation avec des remarques

B. PERSONNES QUI ONT DEMANDE A ETRE ENTENDUES ET QUI SONT CONVOQUEES :

Le demandeur et l'architecte ont été entendus.

Les réclamants ont été entendus :

Comme voisins directs, habitants dans le même immeuble nous avons quelques remarques quant au projet présenté :

A: Porte d'entrée rue : Il faudrait donc dans ce nouveau projet prévoir d'adapter trois segments de la porte de garage existant. (+/-2,5m).

B: Déplacement des compteurs : coût de l'opération à supporter par les nouveaux propriétaires.

C: Toiture Bâtiment arrière : problèmes d'infiltrations d'eau pluviale car évacuée partiellement via la toiture du voisin -> revoir l'évacuation d'eau de la toiture

D: Isolation sonore : ateliers dans bâtiment arrière cause des nuisances sonores (musique & bureaux...) -> demande qu'une isolation phonique soit mise en place aux murs mitoyens. Un temps de repos sonore à l'intérieur de l'ilot au moins après 19h dans la semaine ainsi que samedi et dimanche serait bien.

E: Accueil publique : affectation actuelle = logements & ateliers. La demande actuelle porte entre autres sur une utilisation publique, et ceci dans les deux parties en rez de chaussé, avant et arrière. Sachant qu'on partage le même et seul accès, il agit d'un lieu privé en ce qui concerne mon habitation et atelier. L'utilisation publique peut apporter non seulement des problématiques de sécurité, mais également des nuisances sonores pour les voisins directs mais également pour le voisinage de l'ilot.

Comment est-ce qu'on peut résoudre ces problématiques ?

COMMISSION DE CONCERTATION : PROCES-VERBAL
Séance du 25 mars 2021

DECIDE :

AVIS MOTIVE DE LA COMMISSION :

REPORT à la commission de concertation du 29/04/2021

Des informations complémentaires devront être apportées et adaptées au projet :

- **Supprimer la terrasse et transformer les portes fenêtres en fenêtres avec allèges**
- **Se conformer au RRU en ce qui concerne les compteurs**
- **Se conformer à l'avis du SIAMU**
- **Renseigner les ventilations et système d'évacuation des eaux usagées**
- **Réduire la lucarne rentrante aux 2/3 de la largeur de la façade**
- **Faire des propositions de composition de façade en fonction de ce qui a été exprimé en séance**
- **Joindre le bâtiment de l'arrière à la demande et rétablir la porte prévue au permis précédent**
- **Indiquer les teintes des éléments de façade dans la légende des matériaux ;**
- **Prendre les mesures acoustiques nécessaires pour limiter les nuisances pour les habitants et l'îlot**
- **Informations sur les mesures acoustiques prévues**

INSTANCES :

ADMINISTRATION COMMUNALE D'ANDERLECHT

Echevin	M. KESTEMONT	
Secrétaire	M ^{me} VERSTRAETEN	
Urbanisme	M ^{me} DEVRIENDT	

ADMINISTRATION RÉGIONALE

Bruxelles Urbanisme & Patrimoine Direction de l'Urbanisme	M ^{me} COPPIETERS	
Bruxelles Urbanisme & Patrimoine Direction des Monuments et Sites	M. LELIEVRE	